



Collaboration de l'auto entrepreneur et son ancien employeur

Par Ed1961

Bonjour , bientôt à la retraite je souhaite créer mon auto entreprise . Est ce que je pourrais facturer des prestations à mon ancien employeur . Cordialement

Par ESP

Bonjour

Je pense que vous souhaitez éviter le délai de carence de 6 mois ?

Votre ancien employeur pourrait aussi vous reprendre sous une autre forme de contrat, mais vous pouvez effectivement cumuler votre pension sans limitation si vous n'avez pas relevé précédemment du régime des indépendants.

[url=<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F36611>]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F36611[/url]